

Le 16 mars 2021

**Par SDÉ seulement**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211  
Télec. : (514) 289-2007

C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca](mailto:Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca)

**OBJET : Demande visant l'adoption de la norme de fiabilité PRC-006-NPCC-2 relative au délestage en sous-fréquence automatique - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4131-2020 – Notre dossier : R061043 JC**

---

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-020 rendue le 23 février dernier, le Coordonnateur dépose par la présente la norme PRC-006-NPCC-2 et son Annexe Québec, dans leurs versions française et anglaise, modifiées afin d'y indiquer leurs dates d'adoption et d'entrée en vigueur, selon les ordonnances contenues dans celle-ci, comme pièce **HQCF-5, document 1 et 2**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**